



Il était en détention préventive depuis 10 années à la prison centrale de Kondengui, Yaoundé

Mardi 2 avril 2019, c'est l'épilogue de ce feuilleton judiciaire qui est allé de renvoi en renvoi, et dans laquelle ce jeune entrepreneur était enroulé depuis le 23 janvier 2009 .

En effet, le juge Akoa du tribunal militaire a prononcé hier une peine d'emprisonnement de dix ans contre sieur Jules Omer Tchenkam pour « complicité de vol avec armes », ce qui est l'équivalent du temps passé déjà en prison.

Jules Omer Tchenkam a encore passé nuit d'hier à la prison de Kondengui mais, pourra, selon ses avocats, sortir dès qu'il s'acquitte de sa part des frais de dépens qui s'élèvent à environ 300 mille FCFA

Rappelons que Jules Omer Tchenkam, jeune entrepreneur installé à l'époque à Akonolinga, (Région du Centre), avait été arrêté le 23 janvier 2009 pour « complicité de vol aggravé ». Il a toujours clamé son innocence en déclarant qu'il est victime d'un « complot », il sera alors transféré à la prison de Kondengui à Yaoundé où il passera 10 années de sa vie sans jugement.